



DOSSIER D'INSCRIPTION : SAISON 2022-2023

OFFERT : Le T-Shirt du club à ton inscription !

Seuls les dossiers complets seront enregistrés

Photo à agraffer

Réservé à l'association :

TEE-SHIRT

Documents à fournir :

- Dossier d'inscription complet ;
- Certificat médical (valable 2 ans) précisant : apte à la pratique de la Boxe Française et disciplines associées
- Une photo d'identité (nom, prénom et date de naissance au dos) ;
- Cotisation annuelle ;
- Règlement intérieur signé.

Adresses :

Salles des fêtes du Parc Xéraco : Parc Xéraco, 31150 Bruguieres
Grand Dojo: Complexe sportif René Albus, Allée Pierre de Coubertin, 31150 Bruguieres

Contacts :

-Coach : Pierre 0620594285 ; Alexandre 0625265080
-Bureau : Nicolas 0633239713 ; Didier 0660856921 ; Lino 0622166585

Site internet : <http://www.tnt-fighters.fr>

Comment as-tu connu le TNT FIGHTERS ?

- Tracts, affiches
- Par une recherche sur internet
- Par Facebook
- Par une connaissance
- Par le forum des associations
- Autre, merci de préciser :

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Mail en lettres LISIBLES (indispensable pour obtention de la licence) :

_____ @ _____

Personne à contacter :

Nom : _____ Prénom : _____

Lien avec toi (père, mère, ami...): _____ Téléphone : _____

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS UNIQUEMENT):

Je soussigné, Père, Mère, Tuteur, _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer

toutes les activités proposées par le **TNT Fighters**, y compris en compétition.

À _____ Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'URGENCE

Je soussigné, Père, Mère, Tuteur _____ autorise tout cadre du **TNT Fighters** à faire appel aux services médicaux d'urgence et/ou à prodiguer tous soins ou gestes médicaux d'urgence pour mon enfant si son état de santé le nécessite.

À _____ Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

AUTORISATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Père, Mère, Tuteur _____ autorise le club **TNT Fighters** à me photographier moi ou mon enfant et à faire usage de ces photographies dans le cadre des activités et communications du club. Le club **TNT Fighters** s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

À _____ Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

COTISATIONS

-Cours de Savate Boxe Française –MMA – Self défense*

Adultes (à partir du lycée-3cours/semaine) : **245€** (licence incluse)

Jeunes (jusqu'au collège-2cours/semaine) : **190€** (licence incluse)

*Cours de Self défense uniquement (tous les derniers samedi du mois)

-Tarifs famille : -20€ pour deux inscrits

-Règlement : chèque(s) à l'ordre de **TNT FIGHTERS** – Possibilité de payer en 3 fois (voir tableau ci-dessous)

Important : Les licences sont à imprimer par chaque licencié depuis le site de la fédération

www.ffsavate.com dans la rubrique **ESPACE LICENCIÉ**

Date d'encaissement	15 octobre	15 décembre	15 février
Montant			
Banque et n° des chèques			

REGLEMENT INTERIEUR Team Nord Toulouse (TNT FIGHTERS)

ARTICLE 1: Tout adhérent doit fournir obligatoirement :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la boxe française et discipline associées.
- Une autorisation d'opérer et de soins signée par les parents pour les personnes mineures.

ARTICLE 2: **Tout adhérent se doit de se respecter, respecter ses adversaires et ses aînés.**

ARTICLE 3: Les protections suivantes sont obligatoires pendant les entraînements : **protège dents, coquilles protège tibias, protège poitrine (filles)**. Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident par défaut de protection.

ARTICLE 4: Les bijoux type : montre, collier, boucle d'oreilles, etc. sont strictement interdits pendant les entraînements.

ARTICLE 5 : Le club se dégage de toute responsabilité concernant le vol, la dégradation ou perte d'objet personnel lors des entraînements.

ARTICLE 6 : Le club se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne étrangère au club.

ARTICLE 7: Tout adhérent non majeur ne doit pas quitter la séance d'entraînement sans en avoir au préalable informé le responsable présent.

ARTICLE 8: La cotisation d'adhérent ne pourra en aucun cas être remboursée (sauf raison approuvée par le bureau).

ARTICLE 9: Seul le personnel diplômé et qualifié est habilité à dispenser les cours de savates boxe française et disciplines associées.

ARTICLE 10: Tout produit dopant (drogue, alcool...) est incompatible avec la pratique du sport. **DONC INTERDIT.**

ARTICLE 11: Les horaires d'entraînement sont affichés et doivent être respectés.

ARTICLE 12: Le club se réserve le droit d'évincer tout adhérent n'ayant pas respecté scrupuleusement le règlement intérieur.

Signature précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »